

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

.....  
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

**Monsieur Réal Poulin - rang de la Rivière, lot no 3 029 591**

Dans le but d'obtenir un permis de lotissement afin de séparer le terrain en trois (3) lots, les normes relatives à la superficie des terrains ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

|  | <u>Demandée</u>                     | <u>Requise</u>  |
|--|-------------------------------------|---|
| <u>Superficie d'un emplacement</u>             |                                     | <u>Superficie d'un emplacement</u>  |
| Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain |                                     | Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain                                  |
| Emplacement no 1<br>(non riverain)             | Superficie : 2 779,9 m <sup>2</sup> | (riverain)  |
| Emplacement no 2<br>(riverain)                 | Superficie : 2 822,3 m <sup>2</sup> | - Superficie : 3 700 m <sup>2</sup><br>- Frontage : 45 m<br>- Profondeur : 60 m |
| Emplacement no 3<br>(riverain)                 | Superficie : 3 271,5 m <sup>2</sup> | (non riverain)<br>- Superficie : 3 700 m <sup>2</sup><br>- Frontage : 45 m      |

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance ordinaire du lundi, 7 novembre 2016, à 20 h 00, au 128 route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille seize (2016).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre 2016, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 octobre deux mille seize (2016).

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière